



FICHE PRATIQUE

DTO : UN POINT D'INFORMATION AU 20 MARS 2018

Le DTO est en très courte finale.

Pour les aéroclubs qui sont encore sous le régime national des organismes déclarés (OD), les échéances sont désormais devant nous pour passer au régime européen du DTO (Declared Training Organisation) :
Dépôt des déclarations auprès de votre DSAC-IR, à partir du 8 avril 2018 et avant le 7 avril 2019.

* Le DTO peut délivrer

- la formation théorique (Présentiel ou E-learning),
- la formation en vol BB, LAPL(A) et PPL(A),
- la formation aux qualifications additionnelles (Voltige, remorquage planeur, montagne et vol de nuit).
- la formation sur plusieurs bases permanentes ou occasionnelles.

Remarques :

- Former aux variantes ne nécessite pas de faire une déclaration à la DSAC et est bien sûr possible dans le cadre DTO.
- Pas de formation au bimoteur ni à l'IFR, en DTO.

* Le DTO doit déclarer à la DSAC-IR les titulaires des fonctions :

- de représentant légal (Le Président de l'aéroclub dans notre modèle associatif,
- de responsable pédagogique (cumulable avec représentant légal, le cas échéant),
- de correspondant prévention-sécurité. Cette fonction n'est pas exigible, mais très fortement recommandée par la FFA qui fournit les moyens de formation, de diffusion, de supports, de retour d'expériences, l'animation du réseau national de correspondants, etc.

* Les obligations du DTO :

- Remplir et envoyer à la DSAC-IR le formulaire de déclaration DTO (à faire en ligne sous SMILE),
- S'engager à respecter tous les règlements applicables (licences, maintenance, etc.)
- Mettre en place une politique de sécurité et l'appliquer (Le contenu est libre, il n'y a pas de formalisme imposé, mais le club sera jugé sur ses résultats)
- Faire une revue annuelle de la qualité de la formation et de la sécurité et adresser le compte-rendu à la DSAC-IR (Aérodagnostic, REXFFA vous y aideront directement),
- Envoyer un compte rendu annuel d'activité (AERAL) à la DSAC-IR.

* La surveillance d'un DTO :

Sans changement par rapport à la surveillance des OD.
Délai de 72 mois maximum entre deux inspections par la DSAC.
Intervention immédiate de l'autorité en cas d'atteinte à la sécurité,

* Lors du Congrès des 23-25 mars, à Marseille, la FFA va :

- ✓ diffuser le guide pratique DTO, aide à la déclaration,
- ✓ achever la mise à niveau du logiciel SMILE-AEROCLUBS qui permettra à chaque club d'effectuer en ligne sa déclaration DTO et d'envoyer directement de manière électronique à sa DSAC-IR,
- ✓ promouvoir le logiciel REX FFA,
- ✓ publier des fiches pratiques,
- ✓ répondre aux questions.



FICHE PRATIQUE

DTO : UN POINT D'INFORMATION AU 20 MARS 2018

* **Le LAPL modulaire**, qui aura en France la vocation à se substituer au BB, est toujours en discussion au sein de l'EASA.

Un vote est attendu en 2018.

La France a été autorisée à continuer à former et à délivrer des licences nationales BB jusqu'en avril 2020.

Rappels :

1. La licence BB (et le LAPL modulaire quand il aura été voté) sont limités au vol local.
2. Le LAPL complet permet de faire du vol local et des navigations dans toute l'Europe.
3. Le PPL permet de voler hors d'Europe. (A partir du PPL, les licences européennes satisfont à tous les critères de l'OACI).

Le LAPL modulaire, une fois voté, sera expérimenté par la France pendant une période de 5 ans. Il reviendra à la DSAC/PN et à la FFA d'en définir les modalités détaillées, sachant que dès l'Europe a déjà fixé l'âge du lâcher à 16 ans et de la licence à 17 ans.

* **La Voltige** passe sous licence européenne au 8 avril 2018

Le programme de formation voltige a été mis à jour par un groupe de travail commun FFA, FFVV et DSAC/PN.

* **Programmes de formation FFA :**

Ces programmes sont approuvés par la DSAC/PN !

Leur liste figure sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/organisme-formation-declare-dto>

Une page WEB dédiée au DTO disponible sur le site de la FFA sera présentée lors du Congrès des 23-25 mars à Marseille.

La référence à ces programmes se fera automatiquement avec l'outil SMILE AEROCLUB d'envoi de la déclaration DTO.

Bon vols !

Commission Formation de la FFA / Groupe DTO/ATO

